

Compte rendu de la rencontre de médiation sur le projet d'élargissement de la route 277 entre Saint-Henri et Saint-Anselme

Lieu : Bureau du ministère des Transports, à Lévis

Date et heure : Le 15 novembre 2011, à partir de 19 h

Participants

Requérants

Propriétaires d'érablière (19 h)

M. André Turcotte M^{me} Sonya Denis

Ferme Bruneau et fils et Érablière commerciale Réal Bruneau (19 h 45)

M. Réal Bruneau M^{me} Hélène Labrie

M. Éric Bruneau M. Steve Bruneau

Ferme Brochu et propriétaire d'érablière (20 h 30)

M. Jean-Marc Brochu M^{me} Raymonde Carrier M. Daniel Brochu

M. Jérôme Brochu M. Michel Brochu M. Yvon Brochu

Ministère des Transports

M. Richard Charpentier M. Éric Archambault M. François Guimond

Directeur de la Chaudière- *Chargé de projet*

Appalaches

Gérant de projet

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

M. Michel Germain M^{me} Julie Crochetière M^{me} Rita LeBlanc

Commissaire

Analyste

Coordonnatrice

Pour cette dernière rencontre de médiation, chaque groupe de requérants est rencontré à tour de rôle.

Le commissaire du BAPE souhaite la bienvenue aux participants. Il invite le ministère des Transports à présenter les engagements qu'il entend prendre envers les requérants. Le Ministère expose le contenu de la lettre qu'il signera, renfermant l'ensemble des éléments pour lesquels une entente a eu lieu au cours de la médiation. Le commissaire présente ensuite la lettre que les requérants doivent signer pour le retrait de leur demande d'audience publique si les engagements du Ministère leur conviennent.

M. André Turcotte et M^{me} Sonya Denis

- M. Turcotte exprime une préoccupation à l'égard de l'évaluation de la valeur de son érablière et souhaite inclure un engagement visant à assurer une entente financière quant à l'acquisition de sa propriété par le Ministère avant la réalisation du projet. Le Ministère explique que ce type d'engagement n'est pas possible et qu'il existe une procédure à l'égard de l'acquisition des propriétés touchées par le projet qui aura lieu ultérieurement à la conception des plans et devis. Le commissaire signale au requérant que la signature des documents lors de la présente rencontre n'aura aucune incidence sur son droit de recourir éventuellement aux instances appropriées telles que la Commission de protection du territoire agricole du Québec ou le Tribunal administratif du Québec.

Ferme Bruneau et fils et Érablière commerciale Réal Bruneau

- Les requérants sont satisfaits des engagements tels que présentés.

Ferme Brochu et M. Yvon Brochu

- Des modifications mineures sont apportées à la formulation de certaines conditions.
- M. Yvon Brochu demande l'ajout d'un engagement visant à s'assurer que la boucle de virage prévue sur la propriété de M. Gilles Turmel soit localisée le plus au nord possible, ce à quoi le Ministère consent. M. Jean-Marc Brochu souhaite connaître la localisation plus précise de la boucle. Le commissaire signale que la localisation de cet aménagement routier doit être déterminée avec le propriétaire concerné et qu'une zone tampon suffisante doit être conservée avec la résidence de M^{me} Georgette Turmel située à proximité afin de préserver l'intimité et la valeur de sa propriété.
- M. Yvon Brochu demande l'ajout d'un engagement visant la transplantation des jeunes érables de son boisé qui seraient perdus en raison de la construction de la route projetée. Le Ministère indique qu'il s'agit d'un aspect qui devra être discuté au moment des acquisitions qui auront lieu ultérieurement à la conception des plans et devis.
- Les requérants demandent des précisions quant à la prise en compte du drainage agricole et la localisation des accès à leur propriété. Le Ministère assure que ces aspects seront discutés avec eux au moment de la conception des plans et devis.

Tous les requérants acceptent les engagements du ministère des Transports à leur égard et signent la lettre de retrait de leur demande d'audience publique. Le commissaire indique que les documents seront transmis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs avec le rapport du BAPE. Il explique brièvement le contenu du rapport et précise que la fin de son mandat est prévue pour le 12 décembre 2011.

Le ministère des Transports expose les étapes subséquentes de progression du dossier du projet dont la réalisation est prévue aux environs de 2015.

Les participants se font les salutations d'usage et mettent fin à la rencontre.

Aucune autre rencontre n'est prévue avec les requérants.

Compte rendu fait le 16 novembre 2011

Préparé par : Julie Crochetière

Validé par : Michel Germain